

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept le 24 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MASSAY, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LEVEQUE, Maire de MASSAY.

Présents :

LEVEQUE Dominique – PESKINE Jacques – JOURDAN Hélène – MORIN Monique – CHIPAUX Louis – ROUX Philippe – TOUBOUL Didier – IGNAZZI Linda – QUIGNODON Valérie - DE MONTENAY Luc

Absents :

ALAPHILIPPE Stéphanie donne procuration à MORIN Monique
BEGIN Dominique donne procuration à PESKINE Jacques
BOUGERET Jean-Louis donne procuration à JOURDAN Hélène
LESTOURGIE Géraldine donne procuration à DE MONTENAY Luc
MORIN Michel donne procuration à CHIPAUX Louis

Secrétaire de séance : DE MONTENAY Luc

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal approuve.

Monsieur le Maire demande si les points 7, 8, 9, 10 et 11 peuvent être rajoutés à l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal approuve.

1. Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées – décision

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser les travaux de réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées rue de la Gare, rue de la Grelaterie, rue de la Croupe et chemin du Dourot.

Le montant prévisionnel correspondant est le suivant : 275 000,00 € HT dont montant des travaux : 241 800,00 € HT.

M. Peskine précise que la commune supporte une pression importante de la police de l'eau / DDT afin de répondre aux obligations. De plus le dossier de subvention DETR doit être déposé avant le 28 février.

Les visites des canalisations par Safège ont permis de déceler que les canalisations sont très abimées et il y a donc beaucoup d'entrées d'eau parasite. Les canalisations sont à changer pour certains tronçons et d'autres sont en amiante béton dont le traitement sera plus difficile.

M. le maire informe que :

- les travaux se feront par zones prioritaires comme la rue de la Croupe et le chemin du Dourot, puis ensuite rues de la Gare et de la Grelaterie.*
- un accord verbal a été donné par M. Minoret qui sera formalisé par une convention, autorisant à passer par sa parcelle, ce qui devrait alléger le coût de l'opération.*

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve l'opération de réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue de la Gare, rue de la Grelaterie, rue de la Croupe et chemin du Dourot pour un montant total de 275 000,00 € HT dont 241 800,00 € HT de travaux.
- Autorise le Maire à lancer la consultation, à signer les marchés de travaux ainsi que tous les documents nécessaires à la poursuite des opérations.

2. Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées – demande de subvention DETR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de réaliser les travaux de réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées rue de la Gare, rue de la Grelaterie, rue de la Croupe et chemin du Dourot.

Le plan de financement prévisionnel correspondant est le suivant :

Montant des travaux	241 800,00 € HT
Aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne	110 228,00 €
Aide de l'Etat	82 212,00 €
Financement par le budget communal	49 360,00 €

Le Conseil Municipal , après avoir délibéré :

- Approuve l'opération de réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue de la Gare, rue de la Grelaterie, rue de la Croupe et chemin du Dourot pour un montant de travaux de 241 800,00 € HT
- Approuve le plan de financement présenté,
- Sollicite l'aide de l'État pour réaliser ces travaux à hauteur de 82 212,00 €
- Autorise le Maire à lancer la consultation, à signer les marchés de travaux ainsi que tous les documents nécessaires à la poursuite des opérations.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

3. Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées – demande de subvention auprès du Conseil départemental et de l'Agence de l'Eau

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser les travaux de réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées rue de la Gare, rue de la Grelaterie, rue de la Croupe et chemin du Dourot.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 275 000,00 € H.T :

Montant des travaux : 241 800,00 € HT

Montant des dépenses associés (relevés topographiques, recherche amiante et HAP dans les enrobés, CSPS, maîtrise d'œuvre, frais de publicité, frais de dossiers, divers et imprévus) : 33 200,00 € HT.

Le Conseil Municipal , après avoir délibéré :

- Approuve l'opération de réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue de la Gare, rue de la Grelaterie, rue de la Croupe et chemin du Dourot pour un montant prévisionnel de 275 000,00 € HT
- Sollicite les aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (avec dérogation si possible) et du Conseil Départemental du Cher, aux montants maximum, pour réaliser ces prestations,
- Autorise le Maire à lancer la consultation, à tous les documents nécessaires à la poursuite des opérations.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

4. Convention « Passerelles des arts » de la Ligue de l'Enseignement du Cher – renouvellement

La Ligue de l'enseignement du Cher a adressé à la mairie la nouvelle convention triennale du dispositif « Passerelles des Arts ». Ce dispositif permet la participation de tous les enfants de l'école élémentaire d'assister à des spectacles organisés dans le département.

Le montant à verser pour la saison 2017-2018 s'établit à 1 661,40 €. Cette somme est réévaluée chaque année par avenant et est calculée sur la base du nombre d'enfants scolarisés. La convention est applicable pour 3 ans, soit 3 années scolaires 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020. A titre d'information, pour l'année 2016-2017 le montant s'est élevé à 1 776,00 €.

M. le maire précise que le nombre d'enfants moins important que la convention triennale précédente signifie que le nombre d'enfants scolarisés à Massay est en baisse, et qu'il est nécessaire de prendre des dispositions au sein de la CDC pour que les enfants ne partent pas vers d'autres communes du territoire de la CDC. La fuite va également vers Vierzon.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention triennale du dispositif « passerelle des arts » de la Ligue de l'enseignement du Cher à compter de la rentrée 2017.

5. Devis pour l'abattage des peupliers au terrain de sport

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire d'abattre les peupliers situés autour du terrain de sport.

M. le maire précise :

- qu'il s'agit des arbres autour du terrain de boules. Il a été constaté que ces arbres qui sont des peupliers d'Italie présentaient un danger non seulement pour les habitations et la route mais sont également trop proches de la ligne électrique.

- la société Centre Hygiène Espaces verts a déjà procédé à la plantation des arbres au niveau de la ZA – RD 2020.

- il est nécessaire de faire appel à des professionnels car les agents du service technique ne sont pas équipés pour un tel chantier.

M. Chipaux demande s'il est prévu une plantation par la suite.

M. le maire indique que oui plusieurs essences seront à examiner.

Plusieurs devis ont été demandés :

	Entreprise LEBOULE		Josserand		Espaces Verts		SarI Centre Hygiène Espaces verts	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Abattage de 12 peupliers laissés au sol	1350,00	1 620,00	1 512,00	1 814,40	1 320,00	1 584,00		
Abattage de 12 peupliers Avec façonnage, broyage, évacuation du bois	/	/			2 550,00	3 060,00		
Abattage de 12 + 3 peupliers laissés au sol							924,00	1 108,80
Abattage de 12 + 3 peupliers Avec façonnage, broyage, évacuation du bois							4 150,00	4 980,00
Option : Abattage de 8 peupliers laissés au sol							492,80	591,36
Option : Abattage de 8 peupliers							2 213,28	2 655,93

Avec façonnage, broyage, évacuation du bois									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Pour	14
Contre	0
Abstention	1

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne son accord pour les devis n° 2017/02/26/LT d'un montant de 924,00 € HT et n° 2017/02/28/LT d'un montant de 492,80 € HT de la SARL Centre Hygiène Espaces Verts correspondant à l'abattage de 15 + 8 peupliers situés aux terrains de sport.

Abstention : M. MORIN

6. Départ à la retraite d'un agent

Monsieur le maire informe que M. Christian TOURMENTE va partir à la retraite le 1^{er} avril 2017. Cet agent est arrivé à Massay le 01/07/1996 engagé sous Contrat Emploi Consolidé (CEC) pour 5 ans, il a été ensuite nommé stagiaire le 01/07/2001 et titularisé le 01/07/2002, en tant qu'agent technique.

Monsieur le maire souhaite récompenser M. Christian TOURMENTE de sa disponibilité et de ses loyaux services au sein de la commune depuis 20 ans et 9 mois.

Après rapprochement avec le Trésor Public, il est possible d'émettre un bon que M. Tourmente pourra dépenser où il veut. C'est le magasin qui émettra une facture en retour.

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- donne son accord pour l'attribution d'un bon d'achat de 500,00 € à M. Christian TOURMENTE, pour le récompenser de sa disponibilité et de ses loyaux services au sein de la mairie, en tant qu'agent technique
- le magasin choisi émettra une facture
- autorise M. le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

7. Construction de l'Atelier communal – demande de subvention DETR

M. le maire a reçu la demande téléphonique de la sous préfecture sollicitant la reprise de la délibération pour la demande de subvention DETR pour la construction de l'Atelier.

- la délibération 2017-01-22 : autorise l'opération
- la délibération 2017-01-23 : demande les subventions avec le plan de financement prévisionnel.

Leur demande est qu'il faut une seule délibération pour la *DETR* « adoptant l'opération, arrêtant les modalités de financement détaillées et sollicitant l'aide de l'Etat. La délibération doit mentionner la nature du projet et son coût HT ».

Le conseil municipal , après avoir délibéré :

- Approuve l'opération de construction de l'atelier communal pour un montant estimé à 479 700,00 € HT, projet porté par Mme Clament architecte
- la construction sera située sur les parcelles cadastrées AL008 - AL009
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessous :
- Cout total de l'opération « construction atelier communal » 479 700,00 € HT

- réserve parlementaire	10 000,00 €
- préfecture / DETR (40 %)	191 880,00 €
- Conseil départemental (30%)	143 910,00 €
- part communale.....	133 910,00 €
- Sollicite l'aide de l'État pour réaliser ces travaux à hauteur de 191 880,00 €,
- Autorise le Maire à lancer la consultation, tous les documents nécessaires à la poursuite des opérations.

Pour	13
Contre	2
Abstention	0

Contre : MM. CHIPAUX, MORIN

8. Représentation aux commissions de la CDC Cœur de Berry

M. Peskine informe que lors de la réunion communautaire qui s'est tenue lundi 20 février il a été décidé certaines dispositions pour les Commissions thématiques de la CDC

Ces commissions au nombre de 8 :

- Administration, Finances
- Tourisme, Communication, Culture
- SPANC, Assainissement
- Développement économique, Urbanisme
- Voirie, Bâtiments, Sport
- Petite enfance
- Déchetterie, Ordures ménagères
- Eclairage public, Festifs, Numérique

Sont présidées de droit par le Président, qui peut déléguer leur présidence à un vice-président

Il a été décidé que chaque commission comporterait, outre le président et le vice-président, au maximum un représentant par commune, étant entendu que chaque commune peut, éventuellement, être représentée par un conseiller municipal qui n'est pas conseiller communautaire. Les conseillers communautaires, quant à eux, peuvent être membres de plusieurs commissions.

Contrairement à ce qui a été annoncé précédemment, il a été décidé que la commission administration-finances se composerait des maires des communes membres.

Les communes membres devront notifier à la CDC Cœur de Berry leurs représentants avant le prochain conseil communautaire qui se tiendra le 27 mars prochain. Nous devons donc procéder à ces désignations.

M. Peskine précise :

- *qu'il est une nouvelle fois intervenu pour que la Communauté de Communes se saisisse de la compétence Jeunesse, qu'il a été suivi par les maires de Ste Thorette et Brinay. Mais cette décision assez lourde ne semble pas encore d'actualité.*
- *concernant la compétence urbanisme et le SIRDAB, il a été voté une représentation des 2 CDC aux réunions.*
- *le SIRDAB serait remplacé par un PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) qui gérerait un SCOT unique. Cette nouvelle structure devrait être moins contraignante.*
- *les pays doivent disparaître sous 2 ans*
- *il y avait également la solution que Mehun sorte du SIRDAB mais cela ne semble pas leur convenir.*

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide la représentation suivante aux commissions thématiques de la Communauté de Communes Cœur de Berry :

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Nom de la commission	Représentant
Administration Finances (Vice-Président: M. Rémy POINTEREAU, maire de Lazenay)	M. Dominique LEVEQUE (titulaire) M. Jacques PESKINE (suppléant)
Tourisme, Communication, Culture (Vice-Présidente : Mme Elisabeth MATTHIEU, adjointe Mehun sur Yèvre)	Mme Monique MORIN (titulaire) M. Jean-Louis BOUGERET (suppléant)
SPANC, Assainissement (Vice-Président : M. Alain MORNAY, maire de Méreau)	M. Jacques PESKINE (titulaire) Mme Hélène JOURDAN (suppléant)
Développement Economique, Urbanisme (Vice-Président : M. Jean-Michel RIO, maire d'Allouis)	M. Louis CHIPAUX (titulaire) M. Didier TOUBOUL (suppléant)

Voirie, bâtiments et équipements sportifs (Vice-Président : M. Dominique LEVEQUE, maire de Massay)	M. Dominique LEVEQUE (titulaire) M. Jean-Philippe ROUX (suppléant)
Petite Enfance (Vice-Présidente : Mme Laure GRENIER-RIGNOUX, adjointe Foëcy)	Mme Dominique BEGIN (titulaire) Mme Valérie QUIGNODON (suppléant)
Déchetterie, Ordures ménagères (Vice-Président : M. Jean-Sylvain GUILLEMAIN, adjoint Lury sur Arnon)	M. Jacques PESKINE (titulaire) Mme Monique MORIN (suppléant)
Festifs, numérique, éclairage public (Vice-Président : M. Jean-Pierre CHALMIN, adjoint Brinay)	M. Didier TOUBOUL

9. Autorisation paiement en section investissement avant le vote du BP 2017 - correction

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire de modifier pour le budget Assainissement les montants du chapitre 23 car le budget n'est suivi que sur le hors taxes.

Comme chaque année, Monsieur le maire indique au conseil municipal que la loi autorise le paiement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif de l'année en cours dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2016, soit :

Budget commune

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (frais d'études)	6 000,00 x 25 %	1 500,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (terrains, agencement)	183 362,66 x 25 %	45 840,66 €
Chapitre 23	Immobilisations corporelles (construction, installation)	309 792,33 x 25 %	77 448,08 €

Budget Assainissement

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (frais d'études)	0,00 x 25 %	0,00 €
Chapitre 23	Immobilisations corporelles (construction, installation)	580 500,00 x 25 %	145 125,00 €

Budget Service Eau

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (frais d'études)	13 000,00 x 25 %	3 250,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles (terrains, agencement,	5 000,00 x 25 %	1 250,00 €
Chapitre 23	Immobilisations corporelles (construction, installation)	210 000,00 x 25 %	52 500,00 €

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2017 dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2016, comme indiqué ci-dessus.

Annule et remplace la délibération 2017_01_01

10. Prêt pour le budget assainissement

M. le maire explique qu'au cours de l'année 2017 deux opérations sont lancées :

- une extension du réseau (budget : 160 000 EUR, subvention accordée : 50 000 EUR)
- une tranche de travaux de réhabilitation du réseau existant (budget : 275 000 EUR, subventions attendues 200 000 à 220 000 EUR).

M. Peskine précise qu'il pourrait être possible de recourir à un seul emprunt avec 2 tranches car il y a une différence temporelle entre les 2 opérations. Au final, l'emprunt ne portera que sur les besoins réels.

Pour assurer le financement de ces deux opérations, il est envisagé de souscrire un emprunt unique de 200 000 EUR sur 20 ans (montant à préciser en cours d'année en fonction des subventions obtenues pour la seconde opération).

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne son autorisation pour :

- recourir à l'emprunt pour le budget assainissement pour les opérations en cours : extension du réseau et réhabilitation du réseau existant
- rechercher l'organisme qui pourra proposer un prêt unique à hauteur de 200.000,00 €. Le résultat de cette recherche sera proposé au prochain conseil pour validation
- signer tous les documents utiles à ce dossier

11. **Rapport du commissaire enquêteur après enquête publique pour la modification du PLU**

Monsieur le maire informe qu'il a reçu ce jour M. BAROTTE, commissaire enquêteur nommé par le Tribunal administratif d'Orléans pour l'enquête publique relative au projet de modification du PLU. Ce dernier a remis son rapport avec un avis favorable sans réserve. Ce rapport doit être approuvé par le conseil.

M. le maire précise qu'il s'agit de modifier la zone N en zone A pour les terrains autour de la Ray, car le classement était anormal.

Pour	14
Contre	1
Abstention	0

Le conseil municipal, après avoir délibéré, donne un avis favorable au rapport remis par M. BAROTTE, commissaire enquêteur nommé par le Tribunal administratif d'Orléans pour l'enquête publique relative au projet de modification du PLU, un avis favorable sans réserve a été émis.

Contre : M. MORIN

12. **Autorisation pour un Contrat de Prêt d'un montant total de 100 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de réhabilitation du château d'eau de Massay**

M. Peskine explique qu'il est nécessaire pour les travaux du château d'eau de prendre une nouvelle délibération. Le Conseil Municipal a en effet adopté le 20 novembre 2015 une délibération autorisant la souscription d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer les travaux du Château d'eau.

Pour les raisons habituelles (délai d'obtention des subventions), ces travaux ont été reportés, et n'ont été réalisés qu'en fin 2016. Ils sont en voie d'achèvement, et il y a lieu de souscrire sans tarder l'emprunt en cause.

Cependant, d'une part la Caisse des Dépôts exige aujourd'hui un formalisme particulier de la délibération, et d'autre part le taux d'intérêt applicable a évolué.

Il y a donc lieu de prendre rapidement une nouvelle délibération se substituant à celle du 20 novembre 2015.

Le Conseil municipal de la commune de MASSAY, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée,

délibère :

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une ligne de Prêt pour un montant total de 100 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : Taux Fixe sur ressource BEI

Montant : 100 000 euros

Durée de la phase de préfinancement : 3 mois

Durée d'amortissement : 20 ans

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Taux d'intérêt annuel fixe : 1,83 %

Amortissement : Echéances constantes

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Pour	15
Contre	0
Abstention	0

A cet effet, le Conseil autorise son Maire, délégataire dûment habilité, à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

13. Informations et questions diverses

a) Prochain Conseil municipal

le vendredi 14 avril – vote des budgets

b) tableau des présences – élections présidentielles 23/04 - 07/05

il manque un élu pour chacune des tranches 10h-13h et 16h-19h

c) Commission Finances

le mardi 04 avril – 14h (budgets)

d) Commission Eau – Assainissement

le jeudi 30 mars – 14h (budgets)

e) Commission Communication – préparation du prochain bulletin

le samedi 18 mars à 10h

le bulletin pourrait sortir fin avril – début mai (budget, PLU, chantiers en cours,...)

f) courrier de la COOP ATLANTIQUE – rencontre avec les commerçants le 4/03

solliciter la CDC pour maintenir le commerce de proximité surtout pour notre population âgée

g) réunion publique pour le PLU

le vendredi 3 mars à 18h (maison communale)

Travaux du Château d'eau

- pour les travaux intérieurs, tout est fini, la remise en eau a été faite sans problème ;
- pour les travaux extérieurs ce n'est pas encore fini.
- pour les antennes de téléphonie, il peut y avoir des arrêts ponctuels pour la peinture

M. de Montenay

➤ Signalisation

- des anomalies de signalisation 30, de non signalisation de sens de priorité pour les chicanes ou de panneaux implantés pour signaler les dos d'ânes mais pas aux distances réglementaires, pas assez d'espace laissé entre les chicanes
 - le panneau d'entrée de Massay en venant de Reully s'efface
- M. le maire répond que le chantier avec la COLAS n'est pas encore clôturé et que des panneaux vont être commandés.

Mme MORIN

➤ Stationnement

- que beaucoup de voitures sont stationnées place de la Halle, a priori ce sont des voitures de covoiturage qui sont garées pour la semaine
- Cela signifie que les commerçants ne peuvent pas s'installer le jour de marché et que les administrés qui en ont besoin ne peuvent pas s'y mettre.
- ↳ il est possible de mettre une limitation de stationnement :
- stationnement possible de 8h à 19h
 - mettre des mots sur les pare-brises et indiquer que l'aire pour le covoiturage est place de la gare
 - ceux qui ont plusieurs voitures doivent prendre des dispositions

➤ Informatique

2 journées de formation sont prévues à la médiathèque les 23 et 24 mars

➤ Manifestation de M. Tainturier

La prestation qui sera faite en juillet prochain sera la tournée d'adieux de M. Tainturier et les 40 ans de Laostic Bourgogne

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

LEVEQUE Dominique	PESKINE Jacques	BEGIN Dominique
JOURDAN Hélène	MORIN Monique	BOUGERET Jean-Louis
MORIN Michel	CHIPAUX Louis	ROUX Philippe
TOUBOUL Didier	IGNAZZI Linda	LESTOURGIE Géraldine
ALAPHILIPPE Stéphanie	QUIGNODON Valérie	DE MONTENAY Luc